

## Influenza aviaire hautement pathogène A(H5N1) et les chats

Mise à jour : 23 août 2024

**Quoi:** L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) A(H5N1) a circulé dans des troupeaux laitières et avicoles aux États-Unis. Les chats sont sensibles à ce virus et peuvent être exposés à un risque accru en raison de leur consommation de lait cru, d'oiseaux et de souris infectés. La maladie peut se manifester par un syndrome neurologique grave (encéphalomyélite) ou une maladie respiratoire et a été fatale chez les chats. D'autres signes cliniques peuvent être la fièvre, l'inappétence, la léthargie et la conjonctivite. On ne sait pas encore si une maladie plus bénigne peut également se manifester.

**Où:** Plusieurs chats au Canada et de nombreux chats aux États-Unis ont été identifiés comme ayant été infectés par l'IAHP A(H5N1), et le virus a été détecté chez des oiseaux sauvages, des animaux sauvages et des élevages de volailles au Canada.

**Mais:** L'infection par la grippe aviaire est rare chez les chats et n'est pas souvent incluse dans le diagnostic différentiel des chats présentant une maladie neurologique aiguë, respiratoire ou une mort subite.

**Par conséquent:** Les vétérinaires doivent inclure l'IAHP A(H5N1) dans le diagnostic différentiel de tout chat présentant des signes neurologiques aigus, des signes respiratoires ou une mort subite, qui a accès à l'extérieur où l'IAHP A(H5N1) circule dans les oiseaux et les animaux sauvages de la région, en particulier les chats qui ont été exposés à des troupeaux laitières, à des élevages de volailles ou à des oiseaux sauvages. Ces chats doivent être testés et les praticiens sont encouragés à contacter le bureau du vétérinaire en chef de leur province ou le bureau de district local de l'ACIA en cas de forte suspicion d'IAHP A(H5N1).

**La rage** doit toujours être envisagée chez les mammifères présentant des signes neurologiques. Suivez les procédures provinciales de déclaration en cas de suspicion de rage.

Le **contrôle des infections** est important car l'IAHP A(H5N1) est contagieuse et zoonotique. Les animaux à haut risque doivent être examinés, traités et testés dans une pièce séparée ou en isolement, avec une exposition limitée du personnel. Utiliser des équipements de protection individuelle (gants, lunettes, masque), se laver correctement les mains et désinfecter les surfaces.

Le **test initial** est effectué à l'aide de la PCR de la matrice de l'influenza A :

- **Antemortem :** Soumettre des écouvillons nasaux et/ou oropharyngés.
- **Post mortem :** Soumettre les écouvillons OU la tête OU la carcasse entière à des tests (y compris l'histopathologie, le cas échéant).
- Discutez de l'échantillonnage pour l'IAHP A(H5N1) avec votre programme provincial contre la rage.

Les **écouvillons synthétiques** doivent être transportés à l'aide d'un milieu de transport universel ou viral. Si ce milieu n'est pas disponible, casser l'écouvillon dans un tube à bouchon rouge avec une goutte de saline physiologique stérile. N'utilisez PAS de gels de transport bactériens ou de cotons-tiges. Contactez votre laboratoire de diagnostic pour confirmer qu'il dispose du test et vérifier la procédure de soumission correcte.

**Déclaration :** L'IAHP A(H5N1) au Canada, quelle que soit l'espèce animale, est une maladie à déclaration obligatoire au niveau fédéral et les vétérinaires sont responsables de la déclaration à l'ACIA. Le laboratoire communiquera les résultats non négatifs à l'ACIA et enverra l'échantillon au Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE) pour la confirmation.

**Financement :** En règle générale, les propriétaires d'animaux et les cliniques vétérinaires sont responsables des coûts des tests de diagnostic. Toutefois, cette prise en charge peut varier d'une province à l'autre, en fonction de la suspicion clinique d'infection par l'IAHP et de la probabilité d'exposition. Contactez l'organisme de réglementation de votre province pour obtenir des conseils.

**Appel à l'action :** Les vétérinaires sont encouragés à se tenir informés en rejoignant le réseau de surveillance des animaux de compagnie de la SCSSA à l'adresse <https://www.cahss.ca/?l=fr-CA> ou en envoyant un courriel à [cahss@animalhealthcanada.ca](mailto:cahss@animalhealthcanada.ca) pour toute question.

Ce document a été élaboré avec la participation du Réseau de surveillance des animaux de compagnie de la SCSSA, ainsi que des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et du Réseau canadien de surveillance de la santé animale. SCSSA est une division distincte de Santé animale Canada. Il s'agit d'un réseau de réseaux indépendant, dirigé par ses membres et bénéficiant d'un large soutien de l'industrie et des gouvernements. En collaborant entre les régions géographiques, les types d'animaux et les sujets de santé, nous nous efforçons d'assurer une santé animale efficace, réactive et intégrée au Canada.

**Merci pour votre collaboration !**